

Compte Rendu du conseil municipal du 23 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois janvier à 13H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle associative en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEBON M. AUTISSIER M PONCELET M PAULME M DELPY Mme TERZI
Mme MOYSAN YAKOBONDE M PAPAIL Mme GOSLIS M BONMARCHAND Mme GOURIOU BAZE M
BRILLAULT Formant la majorité des membres en exercice

ETAIENT ABSENTS:

Mme DECOURTY, pouvoir à Mme DEBON
M JANNOT, pouvoir à M DELPY

Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

N°2021-01 : acquisition parcelle D 118.

Vu la vente de la parcelle D 118, d'une surface de 1 070m²,

Considérant que ladite parcelle est en secteur naturel et qu'il convient d'assurer la protection
environnementale du site ;

Considérant que la commune de Moisson a demandé l'intervention de la SAFER Ile de
France afin d'exercer son droit de préemption ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée D 118, lieudit Le
Verminon, d'une surface de 10a 70ca pour un montant de 2960.00€

N°2021-02 : décisions du Maire.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions suivantes :

***Décision N°3/2020 : convention avec le SEY d'audit des installations thermiques
communales.***

***Décision N°1/2021 : accident pont de la Perruche-remboursement des assurances AVIVA
pour un montant de 6 105.48€ TTC.***

N°2021-03 : Video-Protection-programme FIPD.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-Adopte le projet d'installation de caméras de vidéo protection portant sur un montant de
103 001.03€ HT

-Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation
FIPD 2021(Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

-Demande une subvention correspondant à 50% du montant de la dépense HT

N°2021-04 : projet de clôture Lac bleu.

Considérant les nuisances régulières affectant le lac Bleu, Hameau de Lavacourt, malgré les interdictions affichées : dépôt d'ordures, baignade, incivilités, nuisances sonores et nuisances écologiques (Faune et Flore) ;

Considérant que ces nuisances portent atteinte à la sécurité et à la salubrité des lieux ainsi qu'à la tranquillité des habitants ;

Considérant les actions déjà entreprises : retournement des terres de la Plage ; pose de barrières le long de la route de Mousseaux afin de limiter le stationnement non autorisé ; verbalisation massive des véhicules mal stationnés durant la saison estivale, appel systématique des gendarmes en cas de constatation d'infractions, courrier à la Préfecture ;

Considérant que ces actions ne suffisent pas pour assurer la protection du lac bleu et de ses abords ;

Considérant qu'il convient d'assurer la préservation de l'environnement du site par la mise en place d'une clôture afin de limiter les accès au lac ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité (9 pour ; 2 contre ; 3 abstentions)

Le principe de la mise en place d'une clôture autour du lac Bleu avec création de portails d'accès.

Autorise Madame le Maire à déposer une Déclaration Préalable de travaux pour la réalisation de ladite clôture.

Séance levée à 14H32

Moisson, le 25 mars 2021

Madame le Maire

Cécile DEBON